

Réunion du 22 février 2018

Forfait Cadres

Selon la DRH, le système est bien géré, bien structuré. Pour les cadres qui dépasseraient les 206 jours travaillés, le forfait étant assujéti à cette règle du nombre de jours, ils ont une auto déclaration en ligne pour déclarer les heures faites en plus. Leur rémunération est basée sur le forfait jour plus une prime pour certains cadres de l'entreprise. Suite à leur autonomie, ils doivent programmer leurs congés et RTT avec la hiérarchie. La Direction ne prévoit pas d'indemnisation pour ceux qui ne poseraient pas leurs congés. 1 600 auto-déclarations sont envoyées et un peu plus de 1 500 y répondent. Ces 3 dernières années, il y a eu moins de 3% d'anomalies selon ces auto-déclarations.

Depuis 2017, un nouveau système d'alerte est mis en place. Dès la première anomalie dans le mois, une alerte est transmise au manager et à la DRH. A partir du printemps, un entretien annuel aura lieu pour évaluer la charge de travail. Un guide utilisateur sera transmis aux hiérarchies pour les aider lors de cet entretien.

En résumé, pour la Direction, tout va bien pour les cadres, même si nous apprenons dans la même séance qu'une centaine de cadres aurait "perdu" des jours de congés en 2017. Les élus CGT invitent tous les cadres au forfait à bien faire leurs auto-déclarations, toute heure en plus doit être payée !

Roulants

La Direction n'a aucune volonté de développer des roulants autres que ceux existants comme les AGC, les RGC et les DA nomades.

Alternants

Les alternants représentent 3% de l'effectif. Malheureusement nous n'en conservons que 35 %. Nous estimons qu'ils passent leur temps à l'accueil, faute d'effectif, alors qu'ils devraient être formés selon leur cursus. Le DRH réfute notre analyse et affirme qu'ils sont formés par les DA qui ont d'ailleurs une fiche pratique pour cela. Un point est systématiquement effectué avec le RH pour savoir si tout se passe bien et si l'étudiant veut rester au sein de notre établissement.

Encore une fois, tout est parfait pour la Direction qui ne se demande même pas pourquoi si peu restent à la CEIDF.

OVAD et pression

Pour la Direction, il n'y a aucune pression depuis le début d'année pour faire les ventes en OVAD. A notre question sur le fait que les collègues sont incités à installer les clients à leur poste de travail pour qu'ils se connectent sur leur DEI afin de valider la vente, notamment les crédits consommateurs, le DRH n'y voit là qu'une aide au client. Nous, nous y voyons un danger pour les collègues qui font valider sur leurs postes avec leurs user une vente qui pourrait être contestée, voire impayée par les clients. Comme la Direction approuve cette manière de faire, nous lui avons demandé de faire un écrit, ce qui, bien sûr, a été refusé ! Pourtant, c'était une manière de protéger les collègues. Donc, vous êtes prévenus !!!

GENERALI et PEA 1818

Il paraîtrait qu'une procédure existe pour les SARCP qui ont des clients anciennement repérés GP mais qui ne le sont plus. Elle consiste, selon le DRH, à demander aux GP de gérer l'après-vente de ces produits qui resteront à leur main, pas à celles des SARCP.

Décidément, la Direction est loin de la vraie vie en agence !!!

Différentes grilles de courtier

Seule la grille de la DR 77 est inférieure aux autres DR, selon la Direction et cette dernière assume ce fait. Cette grille plus avantageuse pour les clients a été pensée pour contrer les offres du Crédit Agricole de Picardie qui sont très basses.

Par contre, la Direction ne semble pas avoir la volonté de demander au DR du 91 de relâcher la pression sur les agences limitrophes du 77.

Plan de mobilité

Des travaux sont en cours mais l'outil pour saisir les données n'est pas encore opérationnel. Dès que le plan sera finalisé, il sera présenté au élus du CE.

Nous rappelons que ce plan devait être mis en place dès le 1^{er} janvier 2017 selon la demande de l'état.

Vos élu(e)s et représentants au Comité d'Entreprise

Aline DUPRE, Brigitte ROCHER, Bernard DANTEC,
Jean-Michel EDON, Pierre-Yves INGLESE, Pierre PLUQUIN